

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2010

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GROUPES - (n° 2237)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20

présenté par
Mme Batho, Mme Mazetier
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La peine est disproportionnée par rapport à l'infraction.